



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 31 janvier 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 janvier 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Marie-Madeleine Bergot, Michel Forget, Eric Alagon, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, David Le Doussal, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen.

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Danièle Kha
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Manuel Pottier
Brigitte Conan a donné pouvoir à Pascale Douineau
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly

Absent : Patrick Vaineau

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

5. CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU PAYS DE QUIMPERLE POUR L'ENTRETIEN
COURANT DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUES

Exposé :

Dans le cadre de sa compétence « Création, Aménagement, Entretien et Gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire », issue de la Loi NOTRE du 7 août 2015, Quimperlé Communauté est chargée d'assurer à ce titre la gestion et l'entretien de l'ensemble des zones d'activités, objet du transfert, situées sur son territoire, depuis le 1^{er} janvier 2017.

Quimperlé Communauté ne disposant pas suffisamment d'agents et de matériels pour effectuer la gestion et l'entretien courant des zones d'activités communales transférées dès le 1^{er} janvier 2017, il a été proposé, dans un souci d'efficacité et de continuité de service, de confier cet entretien courant et cette gestion, par convention, aux communes d'implantation des zones volontaires pour poursuivre ces prestations.

Lors de sa séance du 8 février 2017, le Conseil municipal a approuvé à cet effet la conclusion d'une convention de partenariat avec Quimperlé Communauté pour la gestion et l'entretien des zones d'activités économiques de Kervidanou1, Kervidanou4, la Villeneuve-Braouic et Kergoaler.

Par délibération du 19 décembre 2017, le Conseil communautaire propose le renouvellement du partenariat, pour l'entretien courant de ces zones d'activités, entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention temporaire de coopération pour l'entretien courant des zones d'activités économiques de Kervidanou1, Kervidanou 4, la Villeneuve-Braouic et Kergoaler ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention jointe ainsi que tous documents afférents.

Avis favorable des commissions « Politique de la Ville et Environnement » et « Eau et lutte contre les inondations » du 24 janvier 2018

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 24 janvier 2018

P.J. : projet de convention

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le Maire,
Michaël QUERNEZ.